

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Avril à 19H00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 1 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mme HERMANT Marie-Pierre et Mr HERBIN Benoît, Adjoints, Mme DUSAUTOIR Sandra, conseillère déléguée, Mr PETIT Bruno Conseiller délégué, Mr HOUZIAUX Georges, Mme DELABRE Nadine, M TILMANT Lucas Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mr OBRY Benoit, ayant donné pouvoir à Mme DELABRE Nadine
Mme OLRY Elisabeth ayant donné pouvoir à Mme DUSAUTOIR Sandra
Mme VAN AUDEKERK Bérénice ayant donné pouvoir à Mme DUBOIS Corinne
Mme CAUDRELIER Emmanuelle,
Mme GODART Sarah

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Mme Sandra DUSAUTOIR est nommée secrétaire de séance

1. FINANCES COMMUNALES

1.1 Vote du budget primitif 2025

Suite à la réunion de commission Travaux élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, en date du 20 Mars 2025, Mme la Maire et Mme HERMANT présentent le budget primitif (normes M57) et les besoins d'investissement selon les priorités retenues lors de la réunion préparatoire. Pour l'année 2025 le budget fait état de 689 365.90 € de recettes réelles attendues. En investissement est prévu un équilibre financier entre recettes et dépenses pour un total de 632 855.13 €, Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

1.2 Fixation des taux des taxes locales directes

Mme la Mairie propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation et de rester respectivement à 42,16%, 45,00% et 16,35%. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité

1.3 Fongibilité

La Municipalité n'étant pas concernée, Madame la Maire demande de retirer cette question, le conseil accepte à l'unanimité

1.4 Admission en non-valeur

Madame la Maire informe qu'une réforme est mise en place en matière d'admission en non-valeur des créances et que désormais la possibilité *est donnée au conseil de délibérer pour déléguer à l'exécutif l'admission en non-valeur des créances de - 100€*, un récapitulatif devra être présenté au Conseil Municipal une fois/an, le conseil accepte à l'unanimité.

1.5 Attribution des subventions aux Associations et Sociétés

Madame la Maire fait part des demandes de subventions présentées pour 2025 appuyées de leur bilan 2024. Deux demandes de subventions exceptionnelles ont été demandées :

- L'une par le Comité des fêtes et d'entre aide à l'occasion de l'organisation d'une grande manifestation pour la population le 13 juillet prochain
- L'autre par l'association American Country Line Dance : en raison de nouveaux adhérents, une demande de subvention exceptionnelle est demandée pour l'achat des tenues.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité le montant des subventions accordées pour 2025 à l'ensemble des associations et sociétés concernées pour un total 22270 euros

ASSOCIATIONS	BP 2025
SUBV ASSO ET AUTRES ORGANISMES (CO571 ex 6574)	17 470
USI (EDF 5372 Kwh 2024 = 2151 EUR)	2 500
Union Sportive Izelloise (Except 100 ans)	0
Union Sportive Izelloise	2 850
Fnaca Izel/Quiéry	SR
Comité des Fêtes	6 000
Comité des Fêtes Complémentaire 13/07/2025	3 500
OCCE Coopérative scolaire 31/08	1 200
ABDEI Parents d'élèves Ecole Izel	150
Les Randonneurs Izellois	450
Association Familiale et Rurale (Gym)	160
Loisirs et Créations	NSPS
Américan Country Line Dance	160
Américan Country Line Dance Except pour l'achat de tenues pour les nouveaux adhérents	160
SGIPGI Chasse	SR
Sté Chasse IZEL "communale" Delbende Bayart Delamare	140
Harmonie de Drocourt (concert + défilés)	200
Subv Autres Organismes personnes de droit privé	4 800
D.D.E.N (ex 6745)	100
AFR (ex 65738)	2 350
AFR (ex 65738)	2 350
TOTAL DES SUBVENTIONS	22270,00

1.6 Pénalités de retard périscolaire

A plusieurs reprises, les créneaux de réservation ont été largement dépassés obligeant le personnel à rester parfois même au-delà de 19h. Madame la Maire propose aux élus de réfléchir aux moyens à mettre en place pour respecter les créneaux.

Une communication explicative sera faite auprès des parents. Il sera demandé au personnel de contacter les parents dès dépassement de l'horaire prévu, sans attendre. Un cahier sera tenu afin de relever les retards constatés.

1.7 Attributions Compensation CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) :

Considérant que dans un objectif de financement des transferts de compétences passés (notamment la gestion des eaux pluviales Urbaines). Considérant que dans le cadre d'une procédure à révision libre des attributions de compensation, le montant révisé ne peut être appliqué à une commune qu'avec son accord
Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité la révision de compensation de la commune fixée dans la délibération n° 25/M03/03 du Conseil communautaire de CC-Osartis Marquion pour un montant de 4801 €.

1.8 Emprunts

Madame la Maire engage une réflexion sur les emprunts à solliciter pour la réalisation des travaux programmés en 2025 ;

Informations diverses :

Chaque adjoint/conseiller délégué fait un retour des actions menées dans leur commission respective

Questions diverses :

Pas de question diverse

En l'absence d'autre question la séance est levée à 21H

